

*Traitements des députés—Loi*

**Une voix:** Que proposez-vous?

**M. Broadbent:** Mon ami veut savoir ce que nous proposons. Il le saurait s'il avait participé au débat avant Noël. Il aurait même pu nous donner son avis. Vient ensuite la troisième étape du traitement de cette mesure par le gouvernement, dont nous avons été témoins hier et aujourd'hui. Aujourd'hui, le leader du gouvernement à la Chambre nous a entretenus de la troisième série d'amendements ou, en fait, si je le comprends bien, d'un seul changement fondamental que le gouvernement veut envisager, en plus des amendements qu'il a lui-même proposés à la Chambre avant Noël. Il s'agirait de modifier la base de l'augmentation, en remplaçant les amendements originaux fondés sur les variations de l'indice industriel par une partie de celui-ci. Voilà la troisième partie.

Pour les raisons alléguées par le leader de mon parti à la Chambre, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), par moi-même et par d'autres avant Noël, nous estimons ces propositions inacceptables—et il n'y en a vraiment que deux: l'augmentation de 50 p. 100 ou les 33½ p. 100 plus la hausse. Je tiens à souligner que nous ne les trouvons pas inacceptables en fonction de nos critères. J'ose espérer que les ministériels de l'arrière-banc, qui se sont permis hier de harceler les orateurs de la façon la plus irresponsable, voudront bien considérer les arguments avancés, non pas à l'égard de ce bill, mais par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures il y a quatre ans environ, argument qu'avant Noël j'avais acceptés, en tant que porte-parole de mon parti. L'argument du secrétaire d'État aux Affaires extérieures relativement au traitement des députés comportait deux parties. Il a déclaré tout d'abord que le traitement des députés devait être suffisant pour leur permettre de remplir leur tâche. Il voulait dire que notre revenu devait au moins nous permettre de disposer d'un bureau dans notre circonscription, d'envoyer des circulaires, et le reste.

**Une voix:** Ce n'est pas ce qu'il voulait dire.

**M. Broadbent:** Le député soutient que ce n'est pas ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit. J'ai cité ses paroles. Le député peut toujours aller vérifier dans le *hansard*. Le ministre parlait de notre capacité à assumer nos responsabilités d'une part, et il a ajouté un autre critère important, et je dis très sérieusement qu'il s'agit là d'un critère que nous acceptons. Il a dit que ces revenus doivent être suffisants pour permettre aux députés ainsi qu'à leur famille d'avoir un niveau de vie raisonnable.

Les députés de mon parti et moi-même acceptons ce critère sans réserve. Nous soutenons qu'un homme ou une femme, élu à la Chambre des communes, ne devrait pas subir une baisse sensible de son niveau de vie. Le Canadien moyen qui vient d'être élu député devrait pouvoir vivre convenablement au sein d'une société qui est fondamentalement aussi opulente que la nôtre. Nous sommes de cet avis. A notre sens, un député ne devrait pas avoir à se priver, pas plus qu'un travailleur ne devrait avoir à le faire dans un milieu économique aussi riche et productif que le nôtre.

Nous avons appliqué ce critère au traitement des parlementaires, et nous avons déclaré que par rapport à notre dernière augmentation, notre niveau de vie a subi une réelle baisse. Nous le savons. De nombreux députés de tous

[M. Broadbent.]

les partis à la Chambre ont eu des difficultés financières. La majorité des députés de tous les partis tiennent à voir changer cette situation, tout comme nous. C'est là un fait indiscutable à nos yeux, mais le niveau de rémunération proposé par le gouvernement et accepté en principe par le parti conservateur est, selon nous, trop élevé. Il ne correspond pas aux critères énoncés de façon si compétente par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'époque où il était leader du gouvernement à la Chambre. Il va bien au-delà, monsieur l'Orateur, et c'est pourquoi nous nous y opposons.

• (1600)

Avant le congé de Noël, j'ai tenté d'expliquer pourquoi l'indemnité proposée était trop élevée à nos yeux. Depuis 1970, les députés ont bénéficié d'améliorations de toutes sortes du côté des facilités assurées. Souvenez-vous, monsieur l'Orateur, que c'était là la première condition établie par le ministre actuel lorsqu'il était leader du gouvernement à la Chambre. Depuis 1970, quatre bulletins par année, un bureau pour notre circonscription et un secrétaire pour ce bureau nous ont été accordés aux frais de l'État; les dispositions relatives aux voyages en avion ont été améliorées, bref une foule de services «nécessaires»—et je dis bien, «nécessaires»—ont été assurés aux députés. Nous approuvons tout cela. Il est normal, selon nous, que les Canadiens payent les frais des services qui permettent aux députés de bien s'acquitter de leur tâche. Ceux qui ergotent là-dessus ont perdu le sens des valeurs.

Néanmoins, nous ne saurions jouer sur les deux tableaux à la fois. Si les services voulus et améliorés nous sont assurés, nous ne saurions prétendre à une augmentation de l'indemnité de dépenses de \$8,000. Si les Canadiens ont déjà payé pour l'expansion de nos services au pays, comment pouvons-nous exiger davantage de leur part? Je le répète, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons jouer sur les deux tableaux. Puisque les services voulus nous ont été assurés depuis le dernier relèvement de traitement, le Nouveau parti démocratique est d'avis qu'une augmentation de l'indemnité exempte d'impôt serait injustifiable. Dans le contexte du débat actuel, notre parti affirme que l'indemnité de \$8,000 ne devrait pas être relevée, étant donné que depuis quatre ans, le gouvernement a assuré les facilités dont bon nombre d'entre nous avaient l'habitude de payer les frais.

Je veux parler du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) parce qu'il a commenté mes propos au cours du débat, hier, en disant que l'argument que j'avais avancé avant Noël était hypocrite. Il l'a glissé à la fin de son discours en disant, en gros, que ce genre de sophisme n'était qu'un argument hypocrite. Il n'a pas voulu dire précisément que c'était hypocrite, mais je dois en conclure que c'est ce à quoi il pensait.

Il dit qu'à son avis, les députés n'avaient pas offert ces services jusque-là et qu'il était donc hypocrite d'avancer un tel argument. Je tiens à lui dire que j'ai offert ces services. J'ai fait à mes frais des envois postaux à ma circonscription, ouvert un bureau dans ma circonscription et engagé du personnel pour ce bureau. Je ne le dis nullement pour me vanter parce que je sais que certains députés de tous les partis l'ont fait également. Je n'étais pas hypocrite. Bien des députés ont pris leurs obligations au sérieux et ont sacrifié une partie importante de leur revenu pour assurer ces services à leur circonscription.